

Chartres, le 29 JAN. 2023

Direction
Sous-direction Ressources
Groupement Administration, Finances et Archives
Service Assemblées, Administration, Achats

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de
secours**

Ref. : 2023 - 228

Vu l'article L.1424-30 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales conférant au président du conseil d'administration le pouvoir de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau du conseil d'administration ;

Vu l'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales selon lequel le président du conseil départemental préside le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu la délibération n° CA 2021-24 du 20 septembre 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir portant élection des membres du bureau ;

Arrête

1^{er} vice-président chargé de la politique d'acquisition du SDIS

Article 1 - Délégation de fonctions est donnée à Monsieur **Francis PECQUENARD**, 1^{er} vice-président du CASDIS, membre du bureau, dans le cadre des directives fixées par monsieur Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration du SDIS d'Eure-et-Loir, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour assurer l'instruction et le suivi des affaires relatives à la politique d'acquisition du SDIS.

A ce titre, Monsieur Francis PECQUENARD, assure la présidence de la commission d'appel d'offres (CAO), en qualité de représentant du Président.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Francis PECQUENARD pour signer les courriers et documents relevant de sa délégation.

2^{ème} vice-président du CASDIS chargé de la prospective, de l'organisation et de l'hygiène et de la sécurité

Article 2 - Délégation de fonctions est donnée à Monsieur **Didier GARNIER**, 2^{ème} vice-président, membre du bureau, dans le cadre des directives fixées par monsieur Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration du SDIS d'Eure-et-Loir, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour assurer l'instruction et le suivi des affaires relatives à la prospective, à l'organisation et à l'hygiène et la sécurité.

A ce titre, Monsieur Didier GARNIER, préside en lieu et place du Président, le comité social territorial (CST) ainsi que la formation spécialisée en matière de santé, sécurité, conditions de travail (FSSCT).

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Didier GARNIER pour signer les courriers et documents relevant de sa délégation.

3ème vice-président du CASDIS chargé du volontariat

Article 3 - Délégation de fonctions est donnée à Monsieur **Marc GUERRINI**, 3ème vice-président, membre du bureau, dans le cadre des directives fixées par monsieur Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration du SDIS d'Eure-et-Loir, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour assurer l'instruction et le suivi des affaires relatives au volontariat.

A ce titre, Monsieur Marc GUERRINI, assure la présidence du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), en qualité de représentant du Président.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Marc GUERRINI pour signer les courriers et documents relevant de sa délégation.

Membre du bureau du CASDIS chargé du personnel permanent

Article 4 - Délégation de fonctions est donnée à Madame **Sylvie HONNEUR**, membre du bureau, dans le cadre des directives fixées par monsieur Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration du SDIS d'Eure-et-Loir, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour assurer l'instruction et le suivi des affaires relatives au personnel permanent.

A ce titre, Madame Sylvie HONNEUR, assure la présidence des commissions administratives et paritaires (CAP) des SPP et PATS, de la commission consultative paritaire (CCP) et de la commission d'évolution professionnelle (CEVP) en qualité de représentant du Président.

Délégation de signature est également donnée à Madame Sylvie HONNEUR pour signer les courriers et documents relevant de sa délégation.

Article 5 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir et notifié aux intéressés.

Le président,



Christophe LE DORVEN